

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE SAINT LEGER EN YVELINES

ARRETE 2015/46
PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT ET AUTORISATION DE VOIERIE
CLOS DES POTIERS ET ROUTE DES GRANDS COINS

Le Maire de la commune de Saint Léger en Yvelines

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route ;

Vu la demande de l'entreprise LCTP, sise 50Ter Place Louvois 78140 VELIZY
VILLACOUBLAY en date du 17/09/2015 devant effectuer une réfection d'un mur situé
Route des Grands Coins à St-Léger en Yvelines à partir du 21 septembre 2015.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public.

ARRETE :

Article 1. A compter du 21/09/2015 et jusqu'à la fin des travaux, l'entreprise LCTP est autorisée à réserver un emplacement permettant le stationnement d'un véhicule et le stockage de matériaux sur la place située Clos des Potiers à Saint Léger en Yvelines.

Article 2. L'entreprise LCTP est autorisée à utiliser la voirie avec empiètement sur la voie publique, Route des Grands Coins à Saint Léger en Yvelines.

Article 3. Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4. M. le Commandant de gendarmerie de Montfort l'Amaury, le pétitionnaire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 18/09/2015, Saint Léger en Yvelines

Le Maire,
J.P. Ghibaudo


